

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de MOUEN DU MARDI 3 DECEMBRE 2013

Convocation du 27 Novembre 2013.

L'an deux mil treize et le 3 décembre, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. OGIER Hubert, Maire.

**Présents** : Mme FARCY Annick, M. VINCENT Maurice M. TOURGIS Lionel, (adjoints).  
M. LOYANT Jean-Marie, Mme LE GAL Gaëlle, M. DEBACKER Pascal Mme HAMON Carole, M. GOUET Jérôme, Mme MARIE ROSALIE Christelle, M. BOSSIERE Georges, M. MOREAUX Jean-Marie.

**Absente** : Mme GODEFROY Renée

Monsieur DEBACKER Pascal est nommé secrétaire de séance.

Comptes rendus des conseils municipaux des 3 et 17 septembre 2013 :

Le compte rendu de la séance du 17 septembre 2013 comporte une erreur concernant les présents : Madame LE GALL secrétaire de séance était bien présente.

Ce compte rendu ainsi modifié ainsi que celui du 3 septembre sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

### COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

#### Urbanisme :

- 6 certificats d'urbanisme ont été délivrés
- Quatre DIA ont été signées, pas de droit de préemption
- Trois permis de construire ont été déposés
- Un permis de construire modificatif
- Une déclaration préalable

### INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas d'information particulière depuis la dernière séance de conseil municipal

### QUESTIONS COMMUNALES

► **Merlon** : acceptation des mesures techniques proposées par la DRAC pour conservation du site (Localisation de vestiges, notamment d'un four).

Voté à l'unanimité des présents.

Des mesures seront prises pour empêcher toute circulation d'engins sur ce site.

► **Vente ancien atelier route de Bretagne** : aucune proposition, par conséquent pas soumise à délibération.

► **Servitude de la parcelle AC 81 ancien atelier** : la servitude consentie aux propriétés cadastrées AC 82 et AC 83 pour l'accès automobile route de Bretagne est localisée sur une bande de 5 ml de largeur à partir de la limite sud de la propriété communale AC 81. Cette servitude sera étendue à la parcelle AC 204 dès son intégration à la propriété communale.

Voté à l'unanimité des membres présents.

► **Création de 3 postes** : Suite à l'intégration de MOUEN dans CAEN LA MER au 1<sup>er</sup> janvier 2013, notre voirie était tombée dans le champ des compétences intercommunales. Rien ne justifiait cette dépossession de compétence, nous avons demandé et obtenu son retour à MOUEN au 1<sup>er</sup> janvier 2014. De ce fait, nos agents d'entretien qui avaient été transférés à CAEN LA MER seront rendus à MOUEN le 1<sup>er</sup> janvier 2014. C'est

pourquoi il nous faut ouvrir à nouveau les postes budgétaires correspondant à savoir :

- 2 postes adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

Voté à l'unanimité des membres présents.

► **Modifications budgétaires :**

- **Clos du Commerce :** afin d'éviter une discontinuité dans le règlement des factures des marchés en cours, liée au changement d'exercice budgétaire, il est nécessaire de prendre une décision modificative de 175 000 € interne à la section d'investissement pour ajuster le crédit initial de cette opération par prélèvement sur une opération de réserve. Il est en effet prudent de ne pas afficher dès l'origine d'une opération l'intégralité de son coût estimé ; situation ne poussant pas a priori à l'économie. De plus, des ajustements et mises au point de démarrage des travaux sont toujours à prévoir.

L'emprunt de 350 000 € au taux fixe de 3,61 % sur 15 ans sera débloqué début 2014.

- **Emprunt suisse :** écriture d'ordre pour basculement taux de change 1 239,45 €

Votées à l'unanimité des membres présents

► **PLU :**

- Courrier de Monsieur le Préfet du 4 Septembre 2013 nous informant du retour du PLU dans notre commune avec effet en avril 2013.

- Modifications – révision du PLU : il est proposé de mettre notre PLU en révision pour une refonte de celui-ci à moyen terme, et en même temps de procéder à une modification simplifiée pour lever quelques inconvénients mineurs sans effet sur l'économie générale du document, tels que, par exemple :

- le respect des règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives : l'imposition d'un recul minimum à 3 mètres n'a pas de sens dans le cas d'une construction totalement enterrée.

- Zones 1AU : la quasi-totalité de celles-ci sont à ce jour autorisées par des arrêtés de permis d'aménager. Il reste 2 petites zones : une au nord de l'opération Nexity rue Pierre Castel et une seconde à l'angle de la route de Bretagne et de l'allée Ricard. Concernant la première, elle ne peut être utilisée à cause d'une imposition d'un hectare minimum requis pour la réalisation d'une opération. Cette même limitation d'un hectare pourrait également empêcher l'ouverture de la petite zone 1AU de l'angle de la route de Bretagne avec l'allée Ricard, sa surface étant très voisine d'un hectare et donc discutable.

Il conviendrait donc de supprimer l'imposition d'un hectare de surface minimale (disposition mineure compatible avec la démarche de modification)

Le Maire est mandaté pour la mise en œuvre de ces décisions par 10 voix pour et 2 abstentions.

Question posée par un élu : la venue éventuelle de la plateforme de stockage dans la zone des Rives de l'Odon peut elle nous obliger à modifier le PLU dans leur sens. Réponse de Monsieur le Maire : NON ; toute modification d'un PLU implique une enquête publique.

► **Compétence éclairage public – convention avec le SDEC :** L'éclairage public étant rattaché à la compétence voirie revenue au 01.01.2014, il est nécessaire de signer une convention avec le SDEC Energie qui précise entre autres les montants de fonctionnement et de consommation.

► **Approbation des décisions de la CLECT :** en date du 2 octobre 2013 la CLECT a décidé du montant des charges nettes à nous transférer soit : 422 152,98 €

Voté à l'unanimité des membres présents.

► **Noms des rues le Lieu Castel 2<sup>ème</sup> phase :** 1<sup>ère</sup> impasse donnant sur la rue Mozart après la coupure verte nord/sud : Fanny Mendelssohn - 2<sup>ème</sup> impasse donnant sur la rue Mozart : Louise Farrenc – Rue entre la rue Mozart et la rue Saint Saens : Clara Schumann.

Voté à l'unanimité des membres présents.

► **Demande d'évaluation d'un bien par France Domaine :** Il est nécessaire de demander l'évaluation à cet organisme en vue de l'achat éventuel d'un bien dans notre commune.

Voté à l'unanimité des membres présents

► **Restitution de l'enquête/réunion publique sur le devenir du parc d'activités économiques :**

Sur 600 foyers environ, 153 réponses soit 25 %

138 réponses contre l'installation de la plateforme soit 90 %

10 réponses pour, soit 6,6 %

5 abstentions, soit 3,4 %

Beaucoup ont exprimé le souhait que le projet du parc commercial conserve la finalité première à l'origine.

Le maire remercie la centaine de participants à la réunion publique.

Il propose d'écrire à Monsieur le Président de Caen la Mer, également Député, pour lui rapporter les conclusions de l'enquête. Copie du courrier sera adressé à tous les maires de la communauté d'agglomération.

► **Parcelle AD142** : modification de la délibération du 15 octobre 2013 (passage piétons) : parcelle retirée ne pouvant pas faire partie de la voirie publique pour l'instant.

Voté à l'unanimité des membres présents

► **Bail commercial de la boulangerie** : Elaboration de deux baux distincts :

- un pour le local commercial (activités boulangerie-pâtisserie) avec un loyer fixé à 1 200 € par mois à la date d'entrée dans les lieux. Il fera l'objet d'une revalorisation annuelle à la date anniversaire du bail par application de l'index construction. La taxe foncière sera récupérée sur le locataire, y compris les ordures ménagères.

- un second pour la partie logement avec un loyer fixé à 550 € par mois à la date d'entrée dans les lieux. Il fera l'objet d'une revalorisation annuelle à la date anniversaire du bail par application de l'index IRL

La commune n'opte pas pour le régime de la TVA.

Voté à l'unanimité des membres présents.

► **CLSH - RAM** :

- CLSH : Le projet de convention adressé par la commune de Verson est à signer pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le manque d'informations de la part de Verson ne permet pas de l'accepter en l'état.

Toutefois, Monsieur Vincent nous émet l'idée de proposer une aide aux parents avec un minimum et de faire un complément proportionnel au quotient familial.

- RAM : Une convention avec Tourville sera également établie.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## QUESTIONS DIVERSES

- VIACITES, par courrier du 13 novembre demande à toutes les communes de Caen la Mer d'élargir à 7 m les routes empruntées par les bus.

Monsieur le Maire se propose de répondre que cela entraînerait un investissement énorme et dénaturerait le paysage rural actuel de notre village. Copie du courrier sera adressé à tous les maires de Caen la Mer.

- Local LAMIDO : l'association doit justifier d'une assurance pour occuper les locaux communaux rue de l'Eglise, à titre gratuit.

- Vente terrains Clos du Commerce : un courrier en date du 20 novembre a été adressé à l'intéressé reprenant les éléments qu'il doit fournir au notaire pour avancer sur ce dossier.

- Règlement intérieur pour le personnel communal : ce document examiné en commission sera adressé au Centre de Gestion du Calvados pour être présenté au prochain conseil technique paritaire. Après acceptation de ce dernier, un exemplaire sera remis à chaque agent comme le prévoit la loi.

- Perception : Madame la Perceptrice souhaite que nous mettions en place le règlement par internet des factures émises pour les écoles. Ce projet est en cours de réalisation.

- Association AGILITY : remise d'une coupe pour les 10 années de prêt de la salle polyvalente et du gymnase par notre commune. Manifestation annuelle en novembre, associée au téléthon.

- Activités périscolaires : à la demande d'un élu sur le fonctionnement des activités depuis la rentrée, les intéressés répondent que le bilan est plutôt positif tant du contenu proposé que dans la gestion du temps de midi et des locaux ; ceci grâce à la volonté et aux efforts de chacun.

*Monsieur le Maire déclare la session close. La Séance est levée à 23 h 20 minutes.  
La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 7 Janvier 2014 à 20 h 30.*